



Municipalité de Boussens

Grand'Rue 1 - 1034 Boussens

Mesdames et Messieurs
les membres du
Conseil général

Boussens, le 1^{er} septembre 2025

Préavis municipal No 4/2025 relatif à l'adoption du règlement du Conseil Communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Suite à l'acceptation lors du Conseil général du 19 juin 2025 du préavis no 2/2025 relatif à un passage à un Conseil Communal dès la législature 2026-2031, la Municipalité en collaboration avec le bureau du Conseil général avait l'obligation de préparer un règlement du Conseil Communal.

2. Procédure

Le Département de l'Intérieur a préparé un règlement-type pour les Conseils communaux et généraux, qui fixe l'organisation et les rapports internes des autorités communales.

Le règlement qui vous est présenté a suivi le règlement-type, certains articles ne pouvant pas être modifiés, d'autres laissant une certaine latitude. Il a été rédigé par le Président du Conseil général et soumis à la Municipalité pour approbation.

3. Conclusion

Le règlement qui vous est présenté est le fruit d'un travail concerté, qui a été soumis à l'examen préalable du Service des communes et du logement (SCL).

Après acceptation par le Conseil Général, le règlement devra être à nouveau soumis au Département pour validation puis publié dans la FAO. Cette publication fait partir les délais de requête à la Cour constitutionnelle et de référendum.

Ce règlement entrera en vigueur en même temps que le Conseil Communal, soit au 1^{er} juillet 2026. Jusque-là, le règlement du Conseil général reste en vigueur.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS

- Vu le préavis municipal No 4/2025 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement du Conseil communal ;
 - Oùï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

d'adopter le règlement du Conseil Communal.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 septembre 2025.